



Conseil National de l'Eau et de l'Électricité

A nighttime photograph of a wide, multi-lane road stretching into the distance. The road is illuminated by a series of tall, modern streetlights with four heads each. On the left side, several palm trees stand along the curb. In the background, there are buildings with lights on, and the dark sky above is reflected in a body of water on the far left.

RAPPORT ANNUEL 2023

Mai 2025



RAPPORT ANNUEL **2023**

➔ Table des matières

Avant-Propos	5
1. Présentation Générale du CNEE	6
1.1 Missions et cadre juridique	6
1.2 Organisation Interne	6
1.3 Réseau Territorial	8
2. Faits marquants	10
2.1. Sur le plan administratif	10
2.2. Sur le plan social	10
2.3. Sur le plan des conditions de travail	10
2.4. Sur le plan de la communication	10
3. Activités Réalisées	11
3.1. Réseau d'éclairage public	11
3.1.2. Réseaux humides	17
3.1.3. Projets	19
3.2. Recouvrement et contrôle	23
3.2.1. Situation des consommations	23
3.2.2. Missions réalisées	26
3.2.3. Situation des Contributions Spéciales (CS) 2022-2023	27
3.3. Bilan Administratif et financier	29
3.3.1. Exécution budgétaire	29
3.3.2. Situation bilancielle	30
3.3.3. Performances	31
3.3.4. Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)	32
4. Perspectives	33
4.1. Transition énergétique et éclairage public	33
4.2. Recouvrement et contrôle	33
4.3. Administration et finances	33



En 2023, le CNEE
a modernisé ses
infrastructures et
renforcé sa présence
sur le terrain.

Avant-propos

L'année 2023 a été marquée par des avancées significatives sur le plan technique, avec notamment le lancement des grands travaux de modernisation du réseau d'éclairage public dans la commune de Libreville. Parmi les principales réalisations, on peut citer l'installation de près de 1 000 lampadaires LED et d'une cinquantaine de mâts d'éclairage de grande hauteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité et du confort urbain.

Conformément à notre mission de facilitation de l'accès à l'eau potable, plusieurs forages ont été réalisés dans des zones de Libreville particulièrement touchées par le stress hydrique. Des interventions ont également été menées dans d'autres localités du territoire national, notamment à Makouké, Darlot, Ekored et Franceville, répondant ainsi à un besoin essentiel des populations.

Afin de renforcer l'efficacité opérationnelle de nos équipes, le renouvellement du parc automobile d'exploitation a été engagé à travers l'acquisition de véhicules adaptés, à savoir :

- 14 pick-up,
- 2 camions nacelles,
- 1 camion équipé d'une grue HIAB.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement territorial de nos services, les travaux de construction de l'antenne provinciale de Ntoum ont été lancés. Cette initiative s'inscrit dans la volonté du CNEE de rapprocher ses actions des populations de l'intérieur du pays.

Sur le plan social, l'année 2023 a également été marquée par la réactivation de la couverture maladie des agents, ainsi que la réalisation des visites médicales annuelles, contribuant à l'amélioration des conditions de travail et de bien-être du personnel.

C'est donc dans un contexte d'amélioration continue de la qualité de service et des conditions de vie au travail que nous vous présentons, à travers ce rapport, l'ensemble des réalisations techniques, sociales et financières ayant marqué l'exercice 2023.

L'équipe de rédaction

→ 1. Présentation Générale du CNEE

1.1 Missions et cadre juridique

Le Conseil National de l'Eau et de l'Électricité (CNEE) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques. Il assure, pour le compte de l'État, la mise en œuvre du service public lié à la gestion des réseaux d'éclairage public et d'eau potable. Ses missions couvrent également la gestion des équipements connexes tels que les bornes fontaines publiques et les feux tricolores de signalisation routière.

Le CNEE bénéficie de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie administrative et financière. Il est financé par deux ressources principales : le Fonds spécial de l'eau (CSO) et le Fonds spécial de l'électricité (CSE), institués respectivement par les lois n°9/93 et n°10/93 du 7 avril 1993, et logés dans un compte d'affectation spécial au Trésor Public.

La création du CNEE s'inscrit dans le contexte des dysfonctionnements observés entre 1993 et 1995 dans la gestion des réseaux d'éclairage public et des bornes fontaines, auparavant confiée aux collectivités locales et à la SEEG. Afin de remédier à ces insuffisances, l'État a décidé de mettre en place une entité indépendante pour assurer la conception, la gestion et l'entretien des infrastructures concernées, ainsi que la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité des bâtiments administratifs des collectivités.

C'est ainsi que la loi n°14/95 du 23 novembre 1995 a été promulguée, portant création, organisation et fonctionnement du CNEE.

Dans un premier temps, en l'absence de moyens opérationnels propres, la gestion technique des réseaux avait été confiée au GIE LUMENS, un groupement d'entreprises composé de Bouygues, SETEG et ENELEC.

Cependant, après quinze années de fonctionnement limité et face à la persistance des carences organisationnelles ainsi qu'à la dégradation progressive des réseaux, l'État a engagé en 2010 une réforme structurelle du CNEE, sur la base d'un audit réalisé par le cabinet PriceWaterhouseCoopers. Celui-ci a mis en évidence une situation critique, malgré l'existence de financements disponibles via le CSO et le CSE.

La réorganisation du CNEE a été entérinée par le Décret n°0658/PR/MERH du 21 avril 2011, conférant à l'établissement les capacités techniques, humaines et logistiques nécessaires à la reprise en main directe de l'exploitation et de la maintenance des réseaux d'éclairage public, des bornes fontaines et des feux tricolores sur l'ensemble du territoire national.

Depuis lors, le CNEE déploie ses actions selon une approche intégrée, alliant performance opérationnelle, efficacité énergétique et responsabilité environnementale, dans le strict respect des missions qui lui sont confiées.

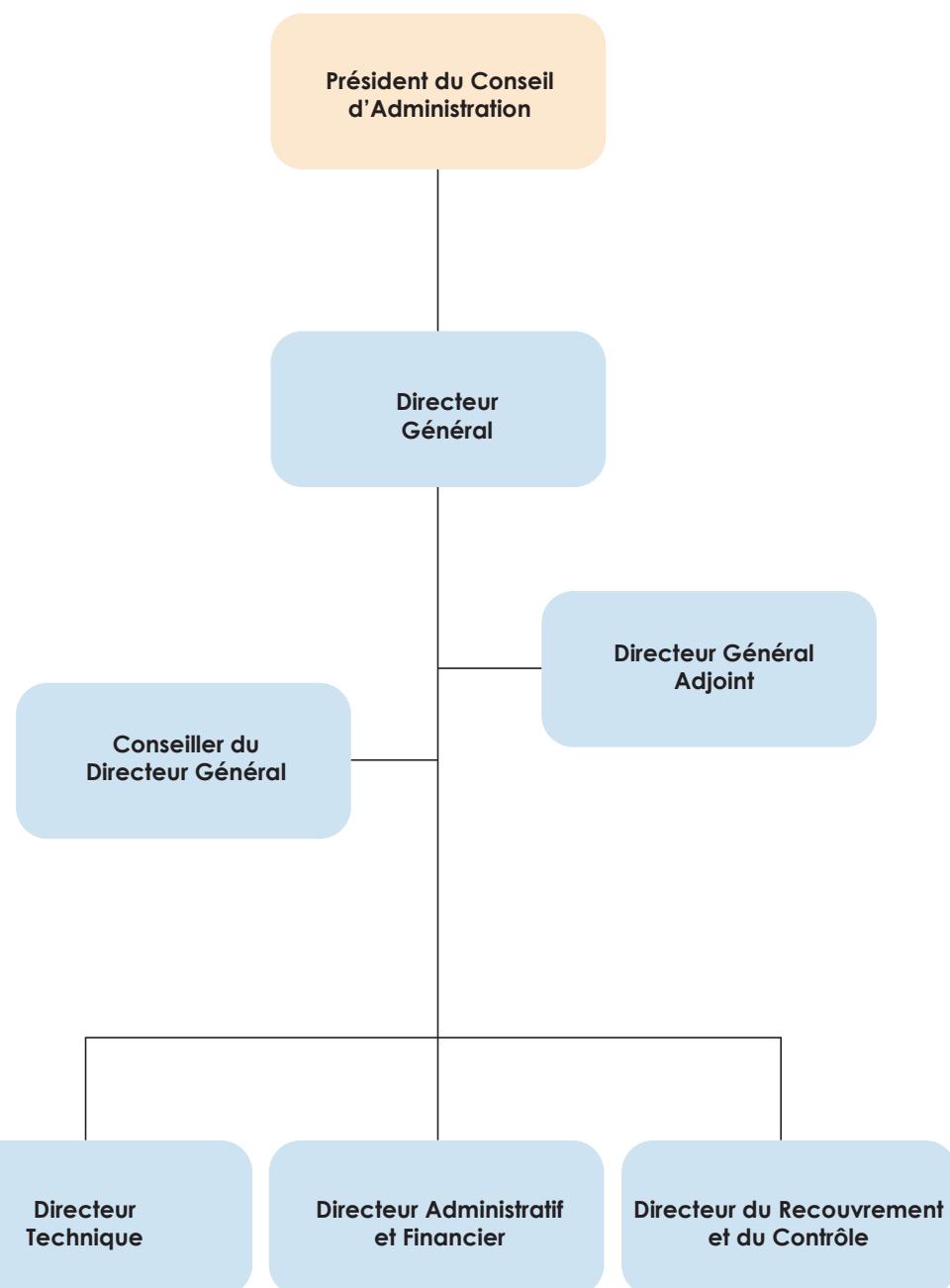
1.2 Organisation Interne

La structure organisationnelle du CNEE repose sur trois lignes de commandement, coordonnées par la direction générale.

Gouvernance

La gouvernance de l'établissement est assurée par un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint, tous deux nommés en Conseil des ministres. Le Directeur Général bénéficie également de l'appui d'un conseiller technique, chargé de l'accompagner sur les questions spécifiques nécessitant une expertise approfondie.

Organigramme du CNEE

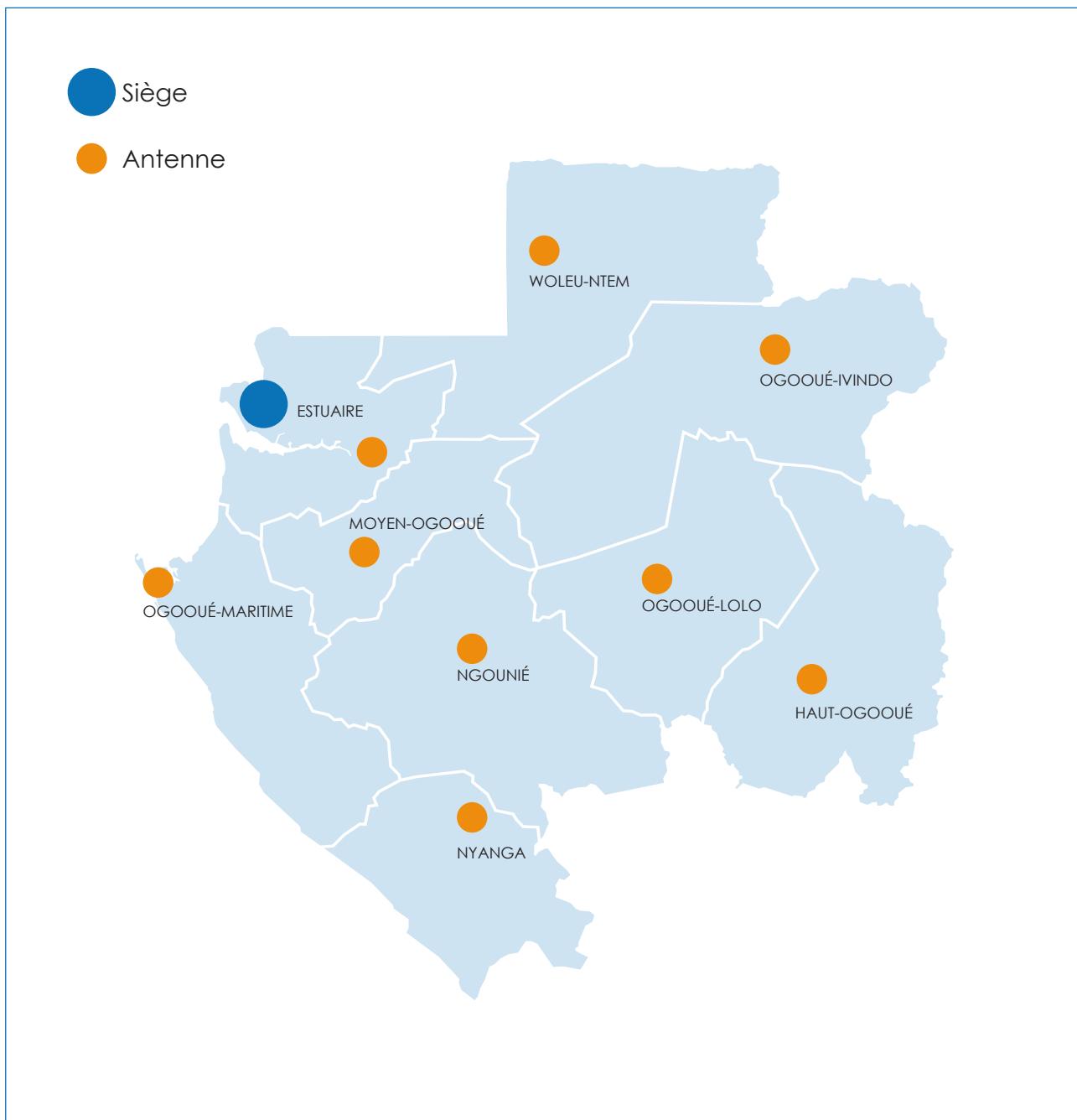


● Directions exécutives

Pour mettre en œuvre sa stratégie et conduire ses missions, la Direction Générale s'appuie sur trois directions principales :

- La Direction Administrative et Financière ;
- La Direction Technique ;
- La Direction du Recouvrement et du Contrôle.

Réseau des antennes provinciales du CNEE



1.3 Réseau Territorial

Le CNEE est présent sur l'ensemble du territoire national grâce à un réseau d'antennes provinciales, permettant une meilleure proximité avec les populations et une réactivité accrue face aux besoins des localités.



→ 2. Faits marquants

La Direction Générale tient à saluer avec reconnaissance la conscience professionnelle et l'engagement constant du personnel au cours des derniers mois. C'est dans cet esprit que les réformes initiées depuis septembre 2022 ont été poursuivies, aboutissant à des résultats tangibles sur plusieurs axes prioritaires :

2.1. Sur le plan administratif

- Renforcement des compétences des agents à travers des actions ciblées de formation continue ;
- Tenue rigoureuse des engagements contractuels auprès de nos partenaires institutionnels et opérationnels.

2.2. Sur le plan social

- Règlement de la dette auprès de la CNSS, contribuant à la régularisation des droits sociaux des agents ;
- Mise en place d'une couverture santé à travers un partenariat avec Ascoma :
 - Prise en charge à 100 % pour l'ensemble du personnel,
 - Et à 80 % pour les cadres ;
- Signature d'un partenariat avec Santé Plus pour la réalisation d'un bilan de santé annuel pour chaque agent ;
- Création d'un comité sportif, favorisant la cohésion interne et le bien-être au travail.

2.3. Sur le plan des conditions de travail

- Réaménagement de la base technique pour une meilleure fonctionnalité opérationnelle ;
- Renouvellement du parc automobile avec l'acquisition de 17 véhicules et

engins, dont une première livraison a eu lieu le 18 janvier 2023 ;

- Lancement de la construction de l'antenne provinciale de Ntoum, dans le cadre du déploiement territorial de nos activités.

2.4. Sur le plan de la communication

- En 2023, le CNEE a signé une convention de partenariat avec la chaîne Gabon 1ère, visant à assurer la visibilité médiatique de ses principales réalisations :
- Réhabilitation et modernisation des réseaux d'éclairage public,
- Installation de feux tricolores,
- Inauguration de forages hydrauliques, dans le Grand Libreville comme à l'intérieur du pays.



3. Activités Réalisées

3.1. Réseau d'éclairage public

L'éclairage public constitue un élément essentiel de l'aménagement urbain, en assurant la visibilité et la sécurité sur les voiries et les espaces publics pendant les périodes d'obscurité ou de faible luminosité. Il contribue à la mobilité sécurisée des personnes et à la protection des biens.

Le dispositif d'éclairage public comprend un ensemble d'équipements techniques tels que :

- Lampadaires, projecteurs, et feux tricolores ;
- Câblage électrique, armoires de commande ;
- Systèmes de gestion et de contrôle de l'éclairage.



Conformément aux évolutions technologiques actuelles, le réseau national intègre progressivement des solutions d'éclairage intelligent, notamment l'utilisation de luminaires LED, dans une logique d'optimisation énergétique et de réduction de l'empreinte environnementale.

Le réseau d'éclairage public repose désormais sur deux sources principales :

- Un système conventionnel (réseau électrique classique) ;
- Un système solaire autonome.

La stratégie portée par la Direction Générale vise la modernisation progressive de ses infrastructures, à travers l'installation de lampes LED, reconnues pour leur performance énergétique, leur durabilité et leur capacité à améliorer l'intensité lumineuse tout en réduisant la consommation d'électricité.

Etat des lieux du réseau conventionnel

Le réseau d'éclairage conventionnel est principalement déployé dans les communes d'Akanda, Libreville et Owendo. Il est constitué de 466 armoires de commande assurant le fonctionnement des luminaires.

Cependant, au cours de l'année 2023, soixante seize (76) armoires ont été victimes d'actes de vandalisme, affectant ponctuellement certaines zones du réseau.

Malgré ces incidents, la capacité opérationnelle globale du réseau conventionnel demeure satisfaisante, avec un taux de fonctionnalité estimé à 86 % de sa capacité initiale.

Inventaire des armoires de commande à travers le Grand Libreville

Localisations	AEP existantes	AEP vandalisées	% Fonctionnement
Akanda	75	21	78%
Libreville	323	42	88%
Owendo	68	13	83%
TOTAL	466	76	86%

L'inventaire des luminaires met en évidence un taux de fonctionnement de 64%. On compte 8 464 luminaires en fonctionnement, 4 310 luminaires hors service et 394 n'ont pas pu être localisés. Soit une capacité initiale de 13 112 luminaires installés. Voir tableau à la suite.

Inventaire des luminaires dans le Grand Libreville

Localisations	Etat des luminaires				% Fonctionnement
	Bon état	HS	Inexistant	Total	
Akanda	5 587	3 290	231	9 108	61%
Libreville	1 727	560	44	2 331	74%
Owendo	1 094	460	119	1 673	65%
TOTAL	8 408	4 310	394	13 112	64%

L'insécurité constatée oblige à prendre des mesures de sécurisation des équipements. Par ailleurs, des travaux de remise en état et de remplacement doivent être inscrits au plan d'actions, pour les équipements hors services, vandalisés ou inexistantes.



● Travaux neufs

Dans le cadre de la stratégie de modernisation du réseau d'éclairage public, le CNEE a poursuivi l'intégration de solutions d'éclairage solaire, répondant à la fois aux exigences de performance, de durabilité et de respect de l'environnement.

Ainsi, des luminaires solaires autonomes ont été installés dans plusieurs zones de la capitale, contribuant à la création de nouvelles zones d'éclairage, notamment dans des secteurs jusqu'alors non couverts par le réseau conventionnel.

Réseau des lampadaires solaires

Périodes	Activité	Zones impactées	Kits installés	Technologies
2e trimestre	Création	Bikele	24	Novea
Total kits installés : 24				
3e trimestre	Création	CICIBA	20	Novea
	Création	Agondje 9 provinces	4	Sunna
	Création	Génie Agri	27	Novea
	Création	Prison centrale	7	Sunna
	Création	Gouvernorat	4	Sunna
Total kits installés : 62				
4e trimestre	Création	Hôpital Nkembo	8	Sunna
	Création	Agondjé stade	19	Novea
Total kits installés : 27				
Total général : 113				

Bien que les équipements installés soient récents, il demeure indispensable de prévoir des opérations régulières d'entretien et de dépannage, dans une logique de prévention des dysfonctionnements et de sécurisation continue du réseau.

Au cours de l'année 2023, aucun planning formel d'entretien préventif n'a été mis en œuvre. Conscient de cet enjeu, le CNEE prévoit d'inscrire cette action au programme opérationnel de l'année 2024, afin de garantir la pérennité des équipements et d'anticiper les éventuelles défaillances.

Conformément à cette orientation, le CNEE a opté pour des technologies solaires de dernière génération, renforçant l'efficacité énergétique tout en assurant un faible coût d'exploitation.

Au cours de l'année 2023, 113 mâts solaires ont été acquis et déployés dans diverses zones impactées de Libreville.

Les détails relatifs aux emplacements et caractéristiques de ces nouvelles installations sont présentés dans le tableau ci-après.

● Feux tricolores et signalisation routière

En 2023, le CNEE a lancé une campagne de modernisation de la signalisation routière, ciblant plusieurs carrefours stratégiques du Grand Libreville.

Cette opération comprend :

- La mise à niveau des anciens dispositifs de signalisation ;
- L'installation progressive de nouveaux contrôleurs électroniques, plus fiables et adaptés aux besoins actuels.

Ces interventions visent à fluidifier la circulation et à renforcer la sécurité routière, aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons, au sein des intersections les plus fréquentées.

● État général du réseau

Au cours de l'année 2023, les rotations quotidiennes des équipes techniques ont permis de garantir une stabilité globale du réseau d'éclairage public.

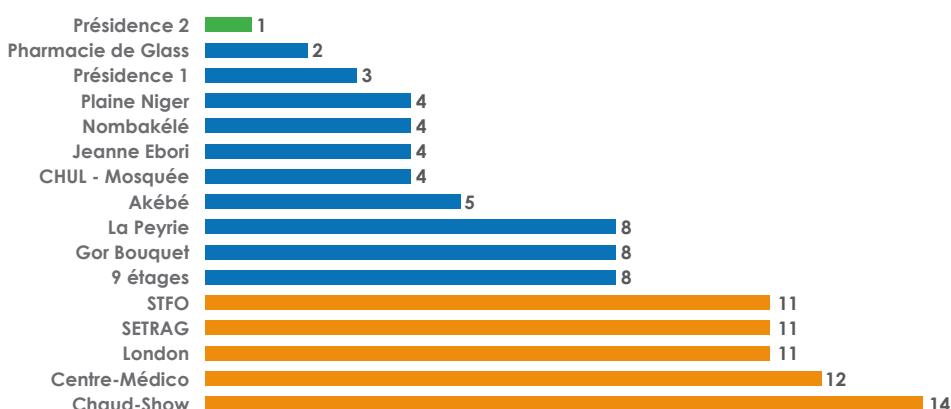
Malgré certaines dégradations localisées, seules 30 % des installations ont été affectées, soit un taux de conformité de 70 % sur l'ensemble du parc.

● Opérations et interventions techniques

En 2023, le CNEE a enregistré un total de 46 interventions sur le réseau d'éclairage public.

Ces opérations ont été nécessaires au maintien de la conformité et à la continuité du service, notamment dans les zones où le réseau est plus exposé à l'usure et aux aléas climatiques.

Localisation des zones d'intervention



Certaines zones du Grand Libreville ont concentré une part importante des interventions techniques réalisées en 2023.

Parmi les zones les plus demandeuses, on retrouve : STFO; Carrefour SETRAG; London; Centre médico; Carrefour Show-chaud.

Ces zones ont enregistré en moyenne 10 interventions chacune sur l'année.

La zone de Show-chaud se distingue avec un total de 14 interventions, en raison de l'utilisation d'un contrôleur sous-dimension-

Les pics d'interventions les plus marqués ont été observés sur les mois de mars, avril, mai et novembre, avec un volume compris entre 20 et 23 actions.

Ces hausses d'activité s'expliquent principalement par la vétusté des câbles électriques combinée à l'humidité saisonnière, provoquant des courts-circuits et des interruptions ponctuelles de service.

● Répartition géographique des interventions

Les interventions ont été menées sur l'ensemble du territoire du Grand Libreville, couvrant plusieurs zones à forte densité d'installations.

La figure suivante présente une cartographie des zones d'intervention recensées au cours de l'année.

né, provoquant une surcharge des lignes électriques et un desserrage fréquent des borniers, affectant la continuité du service.

Il convient néanmoins de souligner que ces incidents restent localisés et ne remettent pas en cause la fiabilité globale des équipements.

La stabilité observée dans la majorité des autres zones témoigne d'un niveau satisfaisant de performance du réseau.



Cartographie des interventions et typologie des opérations

Les interventions réalisées sur le réseau ont couvert une large gamme d'opérations de maintenance, incluant :

- La réparation d'équipements endommagés (accidents, dégradations) ;
- Le remplacement de matériels obsolets ;
- La correction de dysfonctionnements électriques (surcharges, coupures...).

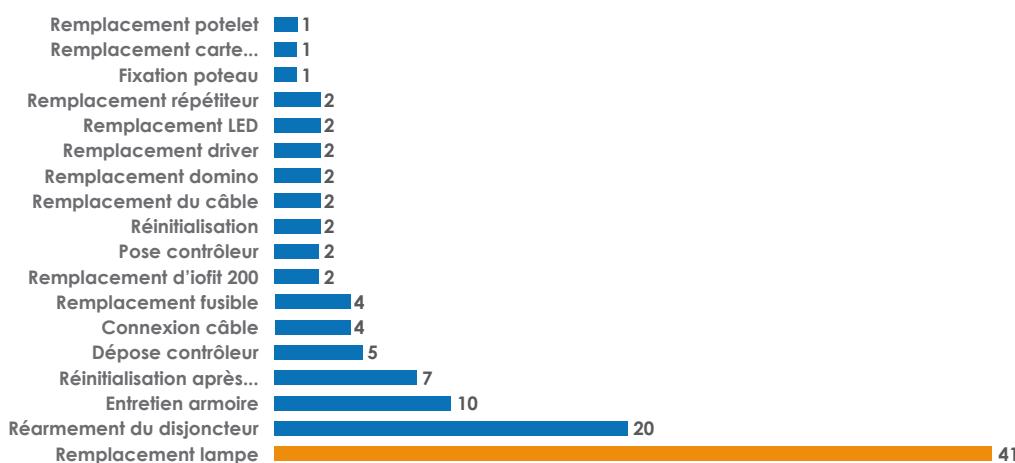
L'analyse des opérations met en évidence une prédominance de deux types d'actions :

- 41 remplacements de lampes, soit près de 89 % des opérations de remplacement ;
- 20 réarmements de disjoncteurs, liés à des coupures de sécurité.

Ces deux catégories représentent à elles seules 61 des 86 interventions totales recensées en 2023.

Le diagramme ci-après illustre la répartition des interventions par type d'opération.

Composition des interventions en 2023



Ces éléments constituent des indicateurs importants pour l'élaboration des zones de risques et des prochaines prévisions techniques.

Travaux neufs

Dans le cadre de l'amélioration de la régulation du trafic routier, le CNEE a financé en 2023 une campagne de déploiement de nouveaux feux tricolores à travers le Grand Libreville.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise TLDC et ont concerné 26 carrefours, répartis sur plusieurs axes de circulation.

Initialement, le périmètre des travaux portait sur 24 carrefours. Toutefois, des ajustements techniques ont été apportés en cours d'exécution.

Localisation des panneaux modernisés

Localisations	Carrefours	Quantités
Libreville	9 Étages	1
	Affaires Étrangères	1
	Akebe	1
	Batterie IV	1
	Centre medico	1
	CHUL	1
	Glass Pharmacie	1
	Gros bouquet	1
	Géant Ckdo	1
	Jeanne Ebori	1
	London	1
	Mosquée	1
	Nombakele	1
	Peyrie	1
	Pleine Niger	1
	Présidence 1	1
	Présidence 2	1
	Rénovation	1
	Résidence privée	1
	Show-chaud	1
	STFO	1
	UGB	1

Le carrefour CHUL-Mosquée, qui était jusqu'alors géré par un unique contrôleur, a été scindé en deux entités distinctes, désormais équipées chacune de leur propre panneau tricolore :

- Le carrefour CHUL ;
- Le carrefour Mosquée.

Cette évolution a porté le total des carrefours traités à 26.

La liste complète des carrefours concernés est présentée dans le tableau ci-après.

Localisations	Carrefours	Quantités
Owendo	COMILOG	1
	Lycée Technique	1
	SETRAG	1
	SOBRAGA	1



3.1.2. Réseaux humides

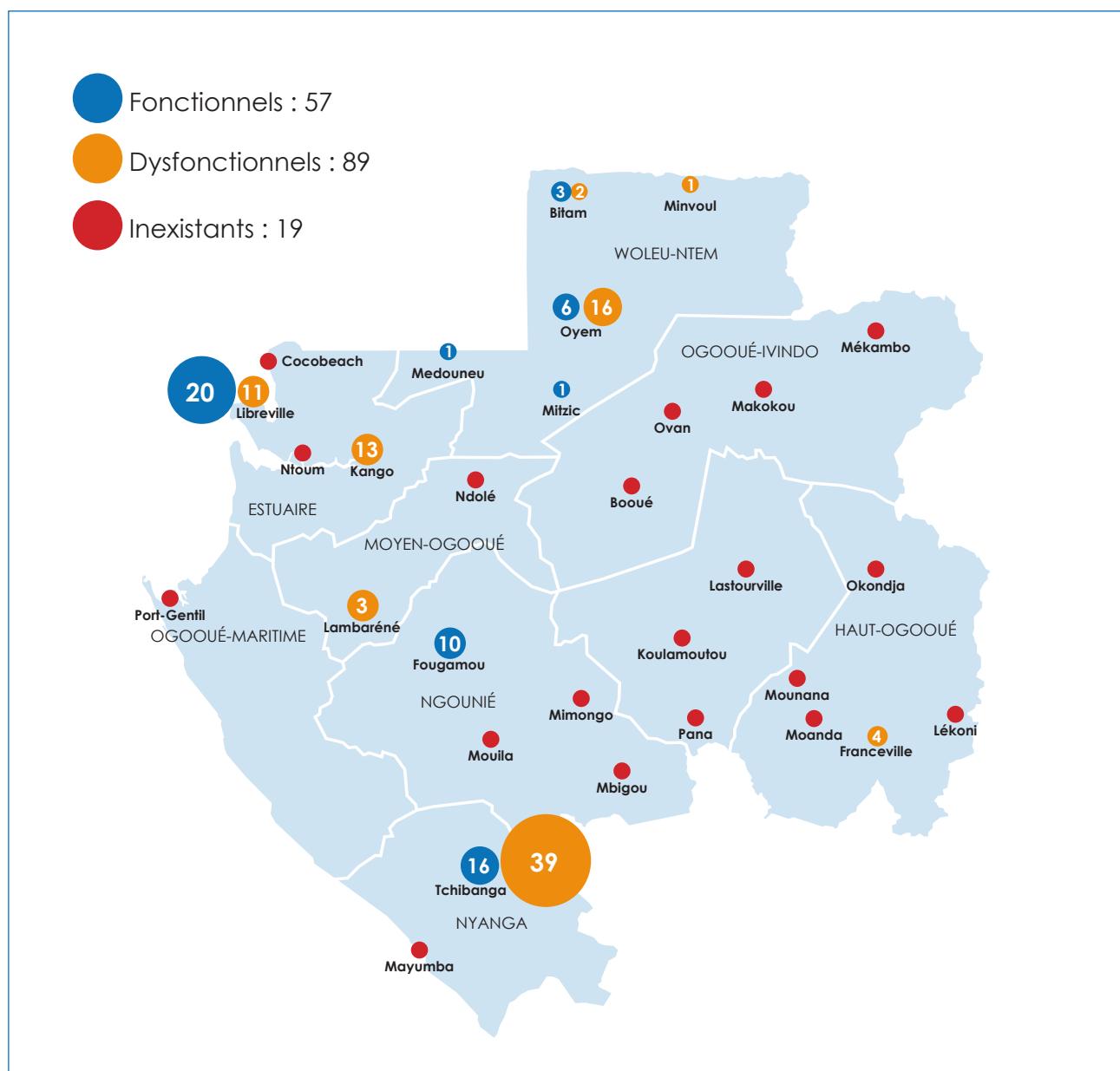
Ce secteur concentre principalement ses activités sur le maintien en condition opérationnelle des forages et des bornes fontaines.

Parallèlement, des états des lieux ont été effectués à travers des opérations d'identification et de recensement des ouvrages existants.

L'ensemble de ces actions est présenté en détail dans le document ci-après.



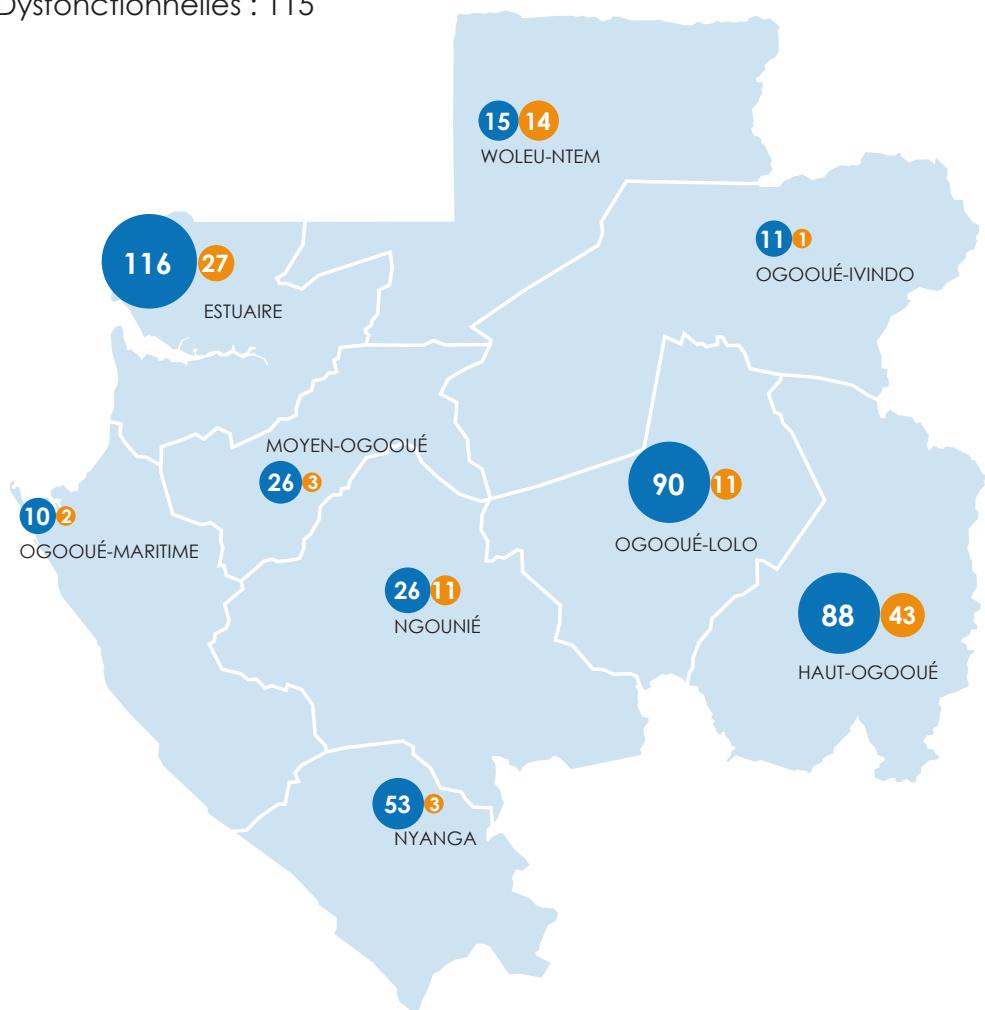
Cartographie des forages



Cartographie des bornes-fontaines

Fonctionnelles : 435

Dysfonctionnelles : 115



Le CNEE possède un vaste patrimoine, en termes des bornes-fontaines et forages hydrauliques urbains. De tels actifs sont déployés pour un meilleur service de proximité. Pour ce faire, il est essentiel de procéder à l'acquisition des équipements adéquats, et de renforcer les compétences des agents pour redynamiser le service.

3.1.3. Projets

Le Conseil peut initier des projets, dans le cadre de son objet social. Il intervient également en tant que partie prenante sur des projets d'envergure nationale.

● Projets internes : Remplacement des mâts de grande hauteur dans le Grand Libreville

En octobre 2012, les conclusions de l'audit technique réalisé par le cabinet ATHOS débouchèrent sur la nécessité de procéder au **remplacement des mâts de grande hauteur dans le Grand Libreville**. Le projet n'est initié qu'en 2021, avec la signature de trente-deux (32) conventions avec West Alliance.

Le commencement n'est effectif réellement qu'en 2022, et s'exécute par phases. Des retards ont été enregistrés suite à la pandémie de la Covid-19, et en raison de difficultés logistiques et de lourdeurs administratives.

Les activités de démarrage prévoient la pose de quatre (04) mâts dans la commune de Libreville, précisément aux lieux dits **Gare routière, RTG 1, RTG 2 et Affaires étrangères**. Ces travaux incluent la construction des massifs, l'assemblage et le levage des mâts, et la pose des équipements et des luminaires.

Ce ne sont finalement que trois (03) mâts qui seront installés, à la **Gare routière, à la RTG 1 et aux Affaires étrangères**. Le tableau à la suite fait l'économie de la phase 1.



Etat d'avancement de la phase 1

Localisations	Dépose	Quantité et puissance (W) des LED		Alimentation				Observations
		Prévue	Réalisée	Type	Coffret	Abri	Compteur	
Gare routière	Effectuée							
RTG1	Effectuée	5*400	8*420	Triphasé	A poser	Existant	Existant	Coffret (WA) pour protections (CC, parafoudre, pour chaque départ) Alimentation depuis le poste 91
RTG 2	A faire	13*400	8*420	Triphasé	A poser	Réalisé	En cours	Coffret (WA) pour protections (CC, parafoudres, pour chaque départ) Alimentation depuis le poste 92
Affaires étrangères	Effectuée	10*400	10*420	Triphasé		Existant	En cours	Pose nouveau compteur pour séparation EP et mât

La phase 2 a suivi des étapes similaires à la phase 1, à savoir : la dépose de l'ancienne structure, l'alimentation électrique des mâts de remplacement, et la pose sur le site. Elle couvre dix-huit (18) emplacements de la capitale, chacun selon ses besoins.

Les équipements utilisés lors de cette phase présentent des structures différentes (plus modernes), pour lesquelles la pose et le câblage à un onduleur sont obligatoires.

Le tableau à la suite dresse la cartographie des sites concernés par la phase 2 du projet.

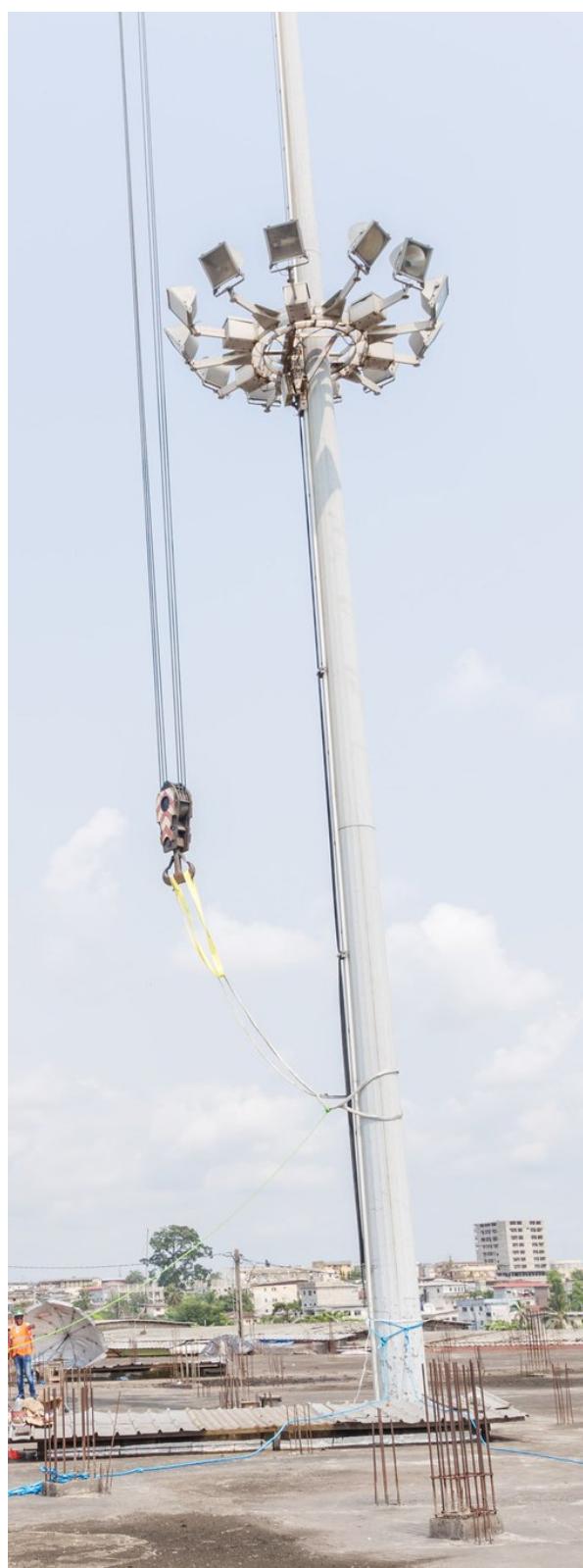
État d'avancement de la phase 1

Localisations	Nombre de mâts
Rond-point de la démocratie	5
Lalala	6
Awendjé	1
PK5	5
Echangeur Nzeng-ayong	4
Echangeur Charbonnages	4
Echangeur IAI	4
Acaé	1
Présidence	7
Dialogue	1
PK0	1
Port Owendo	1
PK12	1
Lycée Technique	1
Lycée d'état	1
Rond-point de Nzeng-ayong	1
Rio	1
Gros Bouquet	2
TOTAL	47

Au total, 47 mâts auraient dû être installés à travers les emplacements ciblés. Mais la persistance de difficultés techniques et logistiques a obligé les équipes à reporter certaines installations.

Ainsi, à fin 2023, 30 mâts sont en cours d'installation, alors que les 17 autres installations ont été reportés sur l'exercice suivant. Soit un pourcentage de réalisation de 64%.

Un état d'avancement de la phase 2 est détaillé dans le tableau à la suite.



État d'avancement de la phase 2

Localisations	Dépose anciens mâts	Nombre et puissance des LED installées	Alimentation électrique			Onduleurs		Observations
			Type	Abri	Compteur	Abris	Pose et câblage	
Rond-point de la démocratie mât 1			Reporté					
Rond-point de la démocratie mât 2	Effectuée	24*400	Triphasé	Existant	A poser	en cours	A faire	
Rond-point de la démocratie mât 3	Effectuée	24*400	Triphasé			en cours	A faire	
Rond-point de la démocratie mât 4	Effectuée	24*400	Triphasé	A faire	A poser	en cours	A faire	
Rond-point de la démocratie mât 5	Effectuée	24*400	A remplacer			en cours	A faire	Câble d'alimentation sectionné à remplacer
Awendje	Effectuée	24*400	Triphasé	A faire	Existant	en cours	A faire	Pose d'un nouveau compteur
Lalala mât 1	Effectuée	24*400	Triphasé	Existant	Existant	en cours	A faire	Faire une maintenance du compteur (poste 472)
Lalala mât 2	Effectuée	24*400	Triphasé			en cours	A faire	
Lalala mât 3	Effectuée	24*400	Triphasé			en cours	A faire	
Lalala mât 4	Effectuée	24*400	Triphasé	Existant	Existant	en cours	A faire	
Lalala mât 5	Effectuée	24*400	Triphasé			en cours	A faire	
Lalala mât 6	Effectuée	24*400	Triphasé			en cours	A faire	Alimentation en directe / A raccorder au compteur existant
Pk5 mât 1	Effectuée	24*400	Mono-phasé	Réalisé	A poser	en cours	A faire	
Pk5 mât 2	Effectuée	24*400	A venir			en cours	A faire	
Pk5 mât 3	Effectuée	24*400	Mono-phasé			en cours	A faire	
Pk5 mât 4	Effectuée	24*400	A venir	Existant	A poser	en cours	A faire	
Pk5 mât 5	Effectuée	24*400				en cours	A faire	
Echangeur nzeng-ayong (4 mâts)			Reportés					
Echangeur charbonnage mât 1	A faire	24*400		A refaire	Existant	en cours	A faire	
Echangeur charbonnage mât 2			Reportés					
Echangeur charbonnage mât 3			Reportés					
Echangeur charbonnage mât 4	A faire	24*400	Triphasé	A faire	A poser	en cours	A faire	Ancien câble sectionné par WA lors des excavations, alimentation provisoire aérienne, câble accroché sur l'ancien mât en attente d'implantation d'un support Petit Jean.
Echangeur IAI mât 1	A faire	ok	Triphasé	Muret	A poser	en cours	A faire	Pose du compteur, Réhausse du muret existant; Changement du câble aéro-souterrain pour l'alimentation du compteur (SEEG). Problème de verticalité du mât (WA)
Echangeur IAI mât 2			Reportés					
Echangeur IAI mât 3			Reportés					
Echangeur IAI mât 4			Reportés					
Acaé		24*450	Triphasé	Existant	A poser	en cours	A faire	
Présidence (7 mâts)			Reportés					

Localisations	Dépose anciens mâts	Nombre et puissance des LED installées	Alimentation électrique			Onduleurs		Observations
			Type	Abri	Compteur	Abris	Pose et câblage	
Dialogue		24*450	Mono-phasé	A Faire	A poser	en cours	A faire	Abris à déplacer, ancien compteur HS à changer; Mise en conformité du câble souterrain
Pko		24*450	Triphasé	Existant	A poser	en cours	A faire	
Port-owendo		24*450	A venir	Existant	A poser	en cours	A faire	
Pk12		24*450	Mono-phasé	Réalisé	A poser	en cours	A faire	
Lycée technique		24*450	Triphasé	Réalisé	A poser	en cours	A faire	Mise en conformité de la traversée de route
Lycée d'état	Litige ANAC mât déposé							
Rond-point de nzeng-ayong		24*450	Mono-phasé	Existant	Existant	en cours	A faire	Mât branché en direct sur le réseau car EP raccordé sur Compteur en monophasé. Mise en conformité de l'alimentation de l'EP et du mât
Rio		A poser	Triphasé	A faire	A poser	en cours	A faire	Mise en conformité de l'alimentation du mât.
Gros Bouquet mât 1		A faire	A faire			en cours	A faire	
Gros Bouquet mât 2		A faire	A faire			en cours	A faire	

Le projet se poursuivra avec la finalisation de la phase 2, puis le lancement d'une troisième phase qui prévoit l'installation de mâts supplémentaires dans différentes zones de Libreville. Des ajustements organisationnels et une éventuelle restructuration pourraient être effectués pour garantir une coordination efficace et une exécution plus fluide.

● Projets et programmes nationaux

Projet d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour le développement des projets d'efficacité énergétique au Gabon

Le Comité National de Pilotage des PPP (CNP-PPP) a activement participé à ce projet, contribuant à la planification et à la conception d'une stratégie nationale pour l'efficacité énergétique. Des réunions régulières ont été tenues avec les parties prenantes pour discuter des meilleures pratiques et des défis à relever.

Commission des permis de construire

Le service a également joué un rôle important dans l'examen des demandes de permis de construire, en veillant à ce que les projets respectent les normes et les réglementations en vigueur en matière de construction et de sécurité.

AGANOR : Comité technique électricité et électrotechnique

La participation du TNPPEP à ce comité a permis de contribuer aux discussions sur les normes électriques et électrotechniques au Gabon, garantissant ainsi des infrastructures sûres et conformes aux normes internationales.

3.2. Recouvrement et contrôle

3.2.1. Situation des consommations

Les consommations en électricité basse tension (BT) et moyenne tension et (MT) et en Eau sont prises en charge par le Conseil National de l'Eau et de l'Électricité (CNEE).

Sur le volet Électricité, le CNEE prend en charge les consommations de l'Éclairage Public (EP) et celles des Bâtiments abritant les bureaux administratifs des Collectivités Locales (CL).

Sur le volet Eau, il se charge des consommations en eau des bâtiments des Collectivités Locales et celles des Bornes Fontaines (BF).

En 2022, les consommations en électricité et Eau sont respectivement de 3 704 737 937 FCFA et 724 556 874 FCFA soit un total de 4 429 294 811 FCFA.
(voir tableau ci-dessous)

En 2023, elles sont de 2 896 831 380 FCFA en l'électricité et 840 800 588 FCFA en eau soit un total de 3 737 631 968 FCFA au total.
(voir tableau ci-dessous).

Synthèse des consommations Électricité et Eau (Années 2022 et 2023)

Volet électricité

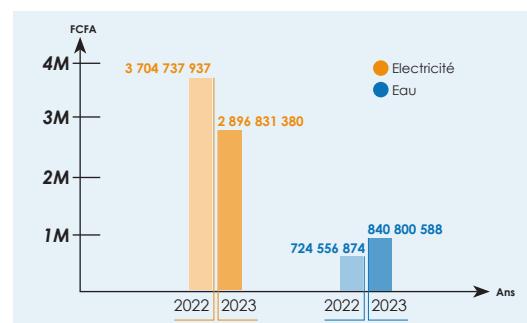
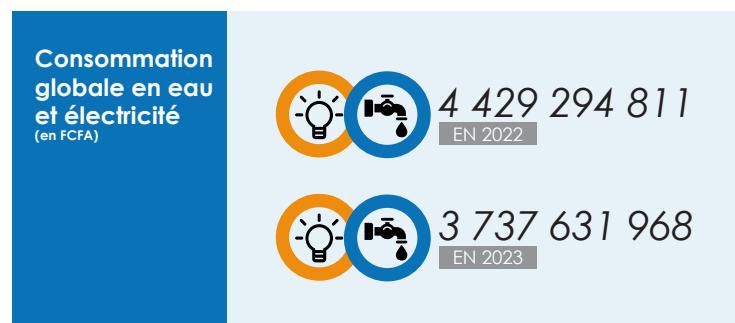


		Année 2022	Année 2023
Éclairage Public (EP)	EP Basse tension (BT)	2 493 843 831	1 786 141 862
	EP Moyenne tension (MT)		11 361 198
Total Éclairage Public		2 493 843 831	1 797 503 060
		Année 2022	Année 2023
Électricité Collectivités Locales (CL)	CL Basse tension (BT)	733 800 653	711 644 718
	CL Moyenne tension (MT)	477 093 453	387 683 602
Total Électricité des Collectivités Locales		1 210 894 106	1 099 328 320
Total électricité Basse tension (BT)		3 227 644 484	2 497 786 580
Total électricité Moyenne tension (MT)		477 093 453	399 044 800
TOTAL		3 704 737 937	2 896 831 380

Volet eau



		Année 2022	Année 2023
Eau	Eau Collectivités Locales	247 032 843	260 133 862
	Eau Bornes Fontaines	477 524 031	580 666 726
Total		724 556 874	840 800 588



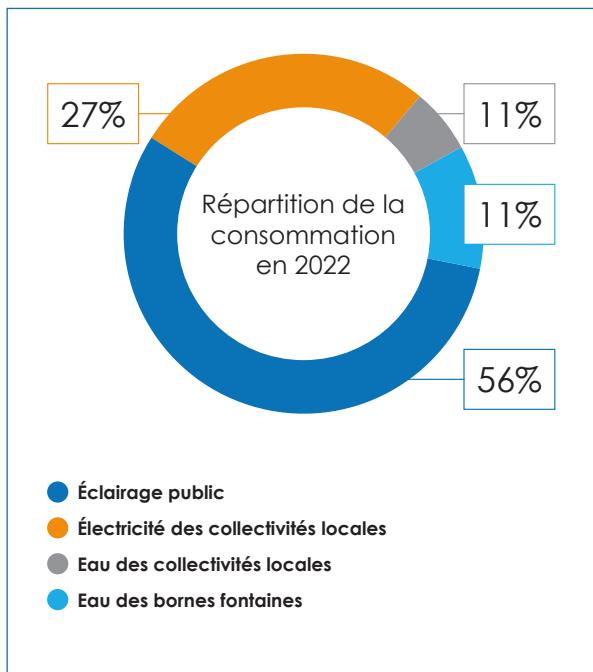
En 2022, nous enregistrons une forte consommation en Éclairage Public Basse Tension comparativement à l'année 2023, par contre la moyenne tension a été facturée que l'année suivante en 2023.

En 2023 la consommation en électricité pour la Moyenne Tension (MT), des Collectivités Locales enregistre une baisse de -18,74% par rapport à 2022. Par contre, la facture de l'eau pour les Collectivités Locales est en hausse de +5,30% et +21,59% pour les bornes fontaines.

Une baisse considérable de la consommation a été constatée en 2023 (-691 662 843 FCFA), ces niveaux de consommations demeurent relativement importants et impactent drastiquement la trésorerie du CNEE.

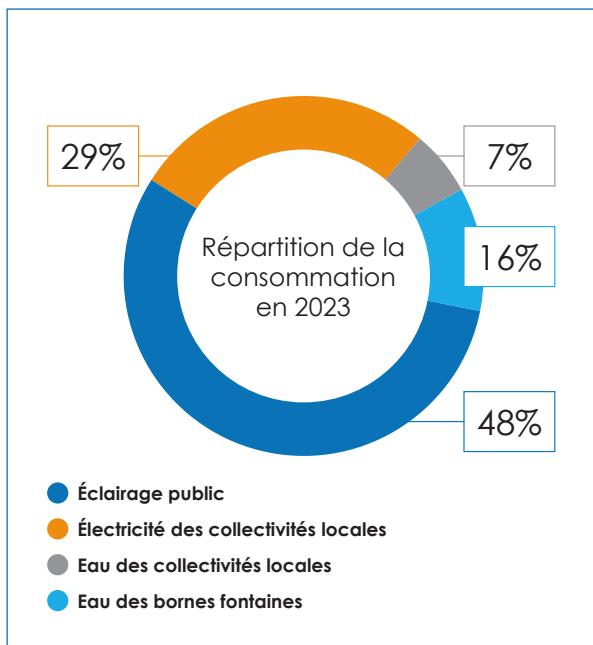


Répartition des consommations Eau et électricité en 2022 et 2023



En 2022 l'éclairage public représente plus de la moitié de la facture globale des compteurs pris en charge par le CNEE (56%) suivi de celle de l'électricité des Collectivités Locales (27%).

Le Volet eau représente 17% tandis que celui de l'électricité 83%.



En 2023 l'éclairage public représente 48%, l'électricité des collectivités locales 29% soit 77% pour ce qui concerne le volet électricité. Les 23% restants correspondent à la consommation en Eau.

Récapitulatif des consommations en Électricité et en Eau en FCFA (Années 2022 et 2023) par provinces

	2022		2023		Variation 22/23	
	Electricité	Eau	Electricité	Eau	Electricité	Eau
Estuaire	1 979 695 319	165 693 153	1 197 979 001	288 138 192	-39% ↘	74% ↗
Haut-Ogooué	442 702 264	153 897 734	426 993 358	156 865 935	-4% ↘	2% ↗
Moyen-Ogooué	114 653 492	55 305 562	123 320 328	29 705 423	8% ↗	-46% ↘
Ngounie	246 989 597	143 355 920	182 784 697	170 127 542	-26% ↘	19% ↗
Nyanga	105 917 985	70 955 656	110 980 500	71 612 273	5% ↗	1% ↗
Ogooué-Ivindo	55 499 404	21 077 222	55 705 504	16 456 624	0%	-22% ↘
Ogooué-Lolo	113 962 537	36 292 462	170 921 369	33 693 112	50% ↗	-7% ↘
Ogooué-Maritime	484 468 281	48 842 785	480 522 319	56 632 603	-1% ↘	16% ↗
Woleu-Ntem	160 849 058	29 136 380	147 624 304	17 568 884	-8% ↘	-40% ↘
Total	3 704 737 937	724 556 874	2 896 831 380	840 800 588	-22% ↘	16% ↗

En 2022, les provinces ayant enregistré les plus fortes consommations en eau et en électricité sont l'Estuaire, l'Ogooué-Maritime, le Haut-Ogooué et la Ngounié. Si la consommation d'électricité dans ces régions a globalement diminué, celle d'eau a en revanche augmenté en 2023. À l'échelle nationale, la consommation d'eau a progressé de manière significative, avec une hausse de 16 % par rapport à l'année précédente, tandis que celle d'électricité a chuté de 22 %.

Récapitulatif des consommations Électricité et Eau en Kilowattheure (KWH) et mètre cube (m³) (Années 2022 et 2023) par provinces

	2022		2023		Variation 22/23	
	Electricité	Eau	Electricité	Eau	Electricité	Eau
Estuaire	11 456 559	350 801	6 085 101	604 561	-47% ↘	72% ↗
Haut-Ogooué	2 632 450	325 168	2 530 616	330 277	-4% ↘	2% ↗
Moyen-Ogooué	600 482	117 256	680 555	62 751	13% ↗	-46% ↘
Ngounie	1 678 190	294 814	1 205 444	342 502	-28% ↘	16% ↗
Nyanga	721 445	150 259	755 120	151 606	5% ↗	1% ↗
Ogooué-Ivindo	342 535	44 550	349 877	34 694	2% ↗	-22% ↘
Ogooué-Lolo	745 377	76 722	1 075 823	71 068	44% ↗	-7% ↘
Ogooué-Maritime	2 598 580	103 268	2 772 535	119 719	7% ↗	16% ↗
Woleu-Ntem	1 094 108	61 497	1 009 250	36 393	-8% ↘	-41% ↘
Total	21 869 726	1 524 335	16 464 321	1 753 571	-25% ↘	15% ↗

Face à une consommation d'électricité particulièrement élevée en 2022 : avec 56 % imputés à l'éclairage public et 27 % à l'électricité des Collectivités Locales; le CNEE, en sa qualité de régulateur, a engagé plusieurs actions de contrôle. Ces mesures incluent la résiliation de certains contrats, la réduction de la puissance de certains compteurs, ainsi que des campagnes de sensibilisation menées auprès des Collectivités Locales et des populations, dans le but de réduire la facture énergétique.

3.2.2. Missions réalisées

Des missions ont été initiées dans le but de réduire la facture relative aux consommations en électricité et eau à la charge du CNEE.

● FURC (Fichier Unique de Référence des Compteurs)

La Mission FURC de la Direction de Recouvrement et du Contrôle a consisté à :

- Harmoniser les données de consommation de la SEEG;
- Résilier les contrats des compteurs qui ne doivent pas être pris en charge par le CNEE;
- Corriger les anomalies détectées dans les fichiers SEEG;
- Débrancher les édifices branchés frauduleusement sur nos installations.

Les résultats issus de ces interventions ont été compilés sous forme de tableau récapitulatif, permettant de visualiser de manière synthétique les localités concernées, le nombre de compteurs résiliés ou ajustés, ainsi que les économies budgétaires générées. Ces données offrent une lecture concrète de l'impact des mesures prises par le CNEE en matière de rationalisation des consommations électriques.

Synthèse des gains générés par la mission FURC

Villes	Nombre de compteurs résiliés		Total compteurs résiliés	Gains après résiliation
	Électricité	Eau		
Libreville	4	10	14	6 645 908
Port-Gentil	6	14	20	28 477 846
Lambaréne	18	9	27	11 171 566
Oyem	11	7	18	3 619 093
Fougamou	4	2	6	31 228 810
TOTAL	42	42	85	81 143 223

● RPSC (Régularisation des Puissances Sous-crites des Compteurs électriques)

La mission de régulation des puissances souscrites (RPSC) a été initiée en réponse à plusieurs irrégularités constatées, telles que le paiement injustifié de primes fixes, des incohérences relevées dans les relevés d'index, ainsi que la présence de compteurs défectueux ou non fonctionnels.

À l'image de la mission FURC, la RPSC a permis d'enregistrer des économies significatives, estimées à 47 384 154 FCFA, les consommations passant de 77 873 885 FCFA en 2022 à 30 489 731 FCFA en 2023.

Le bilan consolidé des missions FURC et RPSC met en lumière un impact notable



sur la consommation annuelle d'électricité, avec une économie globale de 630 631 382 FCFA réalisée par le CNEE entre 2022 et 2023.

3.2.3. Situation des Contributions Spéciales (CS) 2022-2023

La Contribution Spéciale Eau et Électricité (CSOE) étant la "Ressource Principale" du CNEE, un suivi des montants reversés par la SEEG est réalisé afin de déterminer nos entrées, le niveau actuel de la dette SEEG et ainsi déterminer la marge de manœuvre dans la programmation d'investissements nécessaires à sa pérennisation.

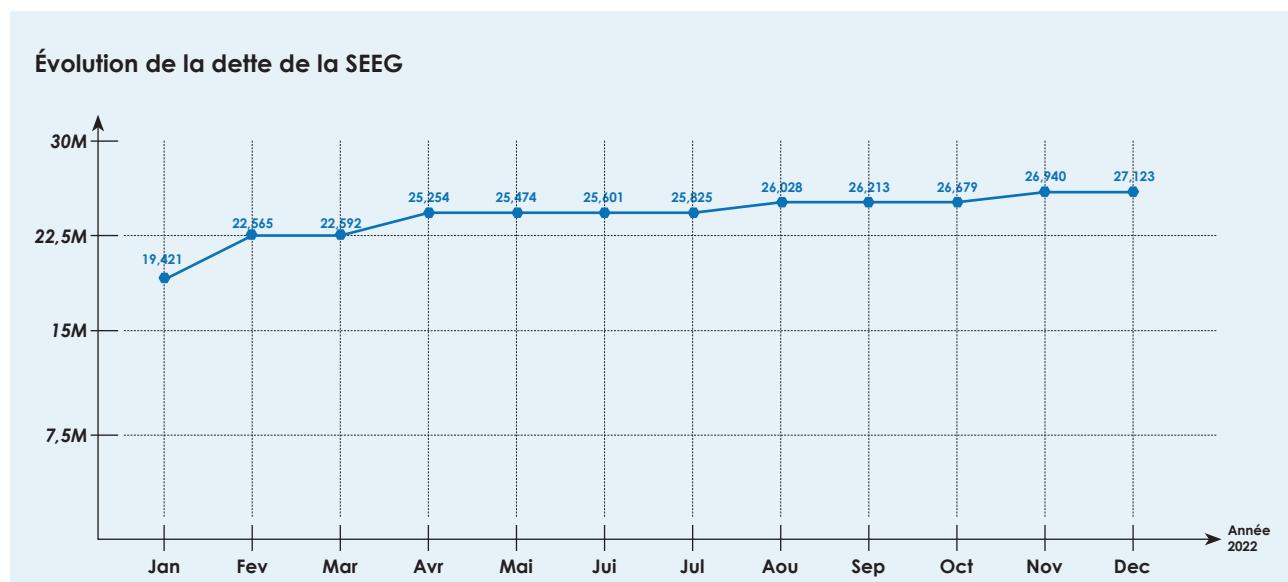
Situation des contributions spéciales 2022

Période	Total Collecté Eau et Électricité	Total Eau et Électricité consommées	Total CSOE à reverser au CNEE	Total reçus au CNEE	Taux de recouvré sur CSOE mensuels	Taux de recouvré sur la dette	Reste à Payer au CNEE	Dette SEEG cumulée sur la période
Situation au 31/12/2021							18 752 763 626	
janv-22	1 271 374 981	261 453 230	1 009 921 751	340 919 049	34%	2%	669 002 702	19 421 766 328
févr-22	3 509 790 717	271 254 775	3 238 535 942	95 000 000	3%	0%	3 143 535 942	22 565 302 270
mars-22	713 472 495	386 180 017	327 292 478	300 000 000	92%	1%	27 292 478	22 592 594 748
avr-22	3 331 010 360	368 815 836	2 962 194 524	300 000 000	10%	1%	2 662 194 524	25 254 789 272
mai-22	822 372 888	302 507 460	519 865 428	300 000 000	58%	1%	219 865 428	25 474 654 700
juin-22	756 450 805	329 847 561	426 603 244	300 000 000	70%	1%	126 603 244	25 601 257 944
juil-22	750 316 581	225 587 961	524 728 620	300 000 000	57%	1%	224 728 620	25 825 986 564
août-22	782 360 577	279 804 542	502 556 035	300 000 000	60%	1%	202 556 035	26 028 542 599
sept-22	744 406 939	259 409 410	484 997 529	300 000 000	62%	1%	184 997 529	26 213 540 128
oct-22	771 552 083	305 684 242	465 867 841	0	0%	0%	465 867 841	26 679 407 969
nov-22	771 302 474	259 832 301	511 470 173	250 000 000	49%	1%	261 470 173	26 940 878 142
déc-22	817 218 817	334 574 768	482 644 049	300 000 000	62%	1%	182 644 049	27 123 522 191
TOTAL	15 041 629 717	3 584 952 103	11 456 677 614	3 085 919 049	46%	1%	8 370 758 565	

Niveau de recouvrement et évolution de la dette SEEG 2022

Niveau de recouvrement 2022	
Total CSOE à reverser au CNEE	11 456 677 614
Total CSOE à reverser au CNEE	3 085 919 049

En 2022, les versements de la contribution spéciale n'ont représenté que 46 % des montants collectés par la SEEG, soit moins de la moitié des sommes dues. Cette situation a entraîné une hausse de la dette du CNEE envers la SEEG, passant de 18,75 à 27,12 milliards de FCFA, soit une augmentation de 45 %. Les versements irréguliers et le plafonnement à 300 millions de FCFA ne font qu'aggraver la dette et freiner les actions du CNEE.



Situation des contributions spéciales 2023

Période	Total Collecté Eau et Électricité	Total Eau et Électricité consommées	Total CSOE à reverser au CNEE	Total reçus au CNEE	Taux de recouvré sur CSOE mensuels	Taux de recouvré sur la dette	Reste à Payer au CNEE	Dette SEEG cumulée sur la période
Situation au 31/12/2022								27 123 522 191
janv-23	858 824 111	291 781 590	567 042 521	1 042 807 475	184%	4%	-475 764 954	26 647 757 237
févr-23	733 910 868	297 676 946	436 233 922	399 427 821	92%	1%	36 806 101	26 684 563 338
mars-23	826 606 927	250 551 821	576 055 106	434 802 063	75%	2%	141 253 043	26 825 816 381
avr-23	770 833 015	259 100 421	511 732 594	318 072 795	62%	1%	193 659 799	27 019 476 180
mai-23	842 516 562	232 990 930	609 525 632	500 000 000	82%	2%	109 525 632	27 129 001 812
juin-23	761 540 938	265 931 605	495 609 333	408 462 105	82%	2%	87 147 228	27 216 149 040
juil-23	952 826 623	267 540 207	685 286 416	598 226 268	87%	2%	87 060 148	27 303 209 188
août-23	704 795 298	250 942 586	453 852 712	1 064 829 728	235%	4%	-610 977 016	26 692 232 172
sept-23	692 711 859	258 408 047	434 303 812	150 000 000	35%	1%	284 303 812	26 976 535 984
oct-23	774 213 632	260 589 504	513 624 128	600 038 800	117%	2%	-86 414 672	26 890 121 312
nov-23	754 484 820	205 022 594	549 462 226	150 000 000	27%	1%	399 462 226	27 289 583 538
déc-23	780 813 885	208 317 498	572 496 387	900 000 000	157%	3%	-327 503 613	26 962 079 925
TOTAL	9 454 078 538	3 048 853 749	6 405 224 789	6 566 667 055	103%	2%	-161 442 266	

Niveau de recouvrement et évolution de la dette SEEG 2023



En 2023, les versements de la Contribution Spéciale ont connu une nette amélioration, atteignant 103 % des montants collectés par la SEEG. Cette progression a permis une légère réduction de la dette, qui est passée de 27 123 522 191 FCFA à 26 962 079 925 FCFA, soit une baisse de 1 %. Toutefois, cette diminution reste insuffisante. Pour espérer apurer la dette vis-à-vis du CNEE dans un délai de 4 à 5 ans, un effort supplémentaire d'au moins 900 000 000 FCFA, en plus des 300 000 000 FCFA actuellement reversés, serait nécessaire.



3.3. Bilan Administratif et financier

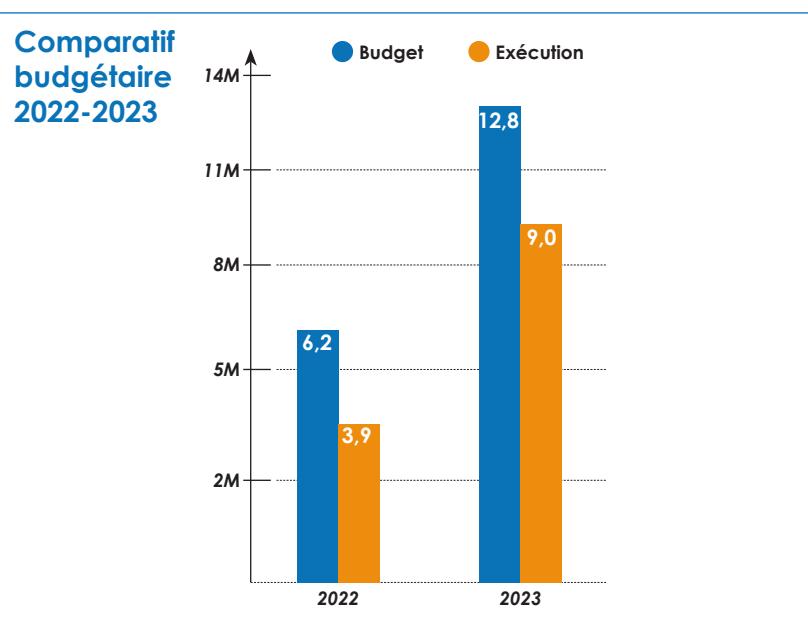
3.3.1. Exécution budgétaire

Le budget adopté par le Conseil d'administration pour l'exercice 2023 est resté aligné sur le plan d'action défini par la Direction Générale. Les ressources prévisionnelles, arrêtées à 12 874 098 958 FCFA, ont été exécutées à hauteur de 9 253 733 399 FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 72 %.

Exécution budgétaire au 31/12/2023

Impayations budgétaires	Libellés	Budget rectifié 2022	Budget 2023	Exécution budgétaire au 31/12/2023	Solde budgétaire au 31/12/2023	Taux d'exécution (%)
RESSOURCES						
1242	Report à nouveau	0	0	0	0	0
7281	Contributions Spéciales Eau & Electricité	6 000 000 000	6 600 000 000	6 784 999 339	-184 999 339	103%
7580	Autres produits	1 973 850 000	6 274 098 958	2 734 606 037	3 539 492 921	44%
TOTAL RESSOURCES		7 973 850 000	12 874 098 958	9 519 605 376	3 354 493 582	74%
BUDGET FONCTIONNEMENT						
6011	Fournitures de bureaux, édition et presse	15 000 000	18 000 000	10 708 711	7 291 289	59 %
6012	Fournitures d'entretien	5 000 000	6 000 000	1 900 000	4 100 000	32 %
6054	Carburant véhicules	100 000 000	114 000 000	97 776 500	16 223 500	86 %
6111	Frais de missions	50 000 000	106 500 000	106 952 000	-452 000	100 %
6112	Frais de transports	15 000 000	24 000 000	27 433 266	-3 433 266	114 %
6126	Charges locatives	122 000 000	168 000 000	126 792 681	41 207 319	75 %
6132	Etudes de prestations de services	15 000 000	74 000 000	80 748 435	-6 748 435	109 %
6134	Réception & accueil: restauration & réception	10 000 000	29 000 000	28 318 280	681 720	98 %
6141	Entretien & réparation équipements auto	35 000 000	82 000 000	71 125 738	10 874 262	87 %
6151	Assurance équipements auto	20 000 000	57 000 000	44 460 118	12 539 882	78 %
6152	Assurance maladie et autres	110 000 000	198 272 180	201 410 115	-3 137 935	102 %
6170	Frais relations publiques & communication	15 155 000	25 500 000	25 468 770	31 230	100 %
6171	Consommation Téléphonique et internet	20 000 000	36 000 000	18 831 650	17 168 350	52 %
6451	Formation, séminaires et stages	25 000 000	30 000 000	7 604 095	22 395 905	25 %
6500	Autres charges diverses	30 000 000	72 000 000	44 770 526	27 229 474	62 %
6610	Rémunérations de personnel (salaires)	1 300 000 000	1 493 727 820	1 722 468 700	-228 740 880	115 %
6630	Primes & indemnités	300 000 000	350 000 000	350 570 717	-570 717	100 %
6640	Cotisations sociales : CNSS & CNAMGS	170 000 000	528 498 958	386 521 096	141 977 862	73 %
6691	Concours divers	35 000 000	41 600 000	44 922 464	-3 322 464	108 %
6692	Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)		100 000 000	83 460 500	16 539 500	83 %
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 392 155 000	3 554 098 958	3 482 244 362	71 854 596	98 %
BUDGET INVESTISSEMENT						
2217	Dettes Fournisseurs (arriérés)	664 437 765	500 000 000	641 100 955	-141 100 955	128%
2221	Construction Siège CNEE	300 000 000	802 000 000	-	802 000 000	0%
2222	Aménagement Antennes Provinciales	45 000 000	287 000 000	284 839 370	2 160 630	99%
2311	Mobilier de bureau	75 000 000	100 000 000	23 152 782	76 847 218	23%
2321	Matériel informatique	30 000 000	50 000 000	22 555 052	27 444 948	45%
2331	Matériel automobile	260 000 000	1 181 000 000	1 180 670 568	329 432	100%
2346	Rénovation des réseaux et/ou travaux neufs	770 000 000	2 000 000 000	124 217 789	1 875 782 211	6%
2354	Infrastructures Hydrauliques et Energétiques (*)	2 400 000 000	3 000 000 000	3 048 853 749	-48 853 749	102%
2355	Audit, contrôle et sécurisation des infrastructures	207 000 000	200 000 000	24 059 000	175 941 000	12%
2390	Travaux Majeurs (TM) Eau et Electricité	600 306 344	800 000 000	268 945 307	531 054 693	34%
2444	Matériels spécifiques réseaux	229 950 891	400 000 000	153 094 465	246 905 535	38%
TOTAL INVESTISSEMENT		5 581 695 000	9 320 000 000	5 771 489 037	3 548 510 963	62%

Le budget 2023 est en progression par rapport à celui de l'exercice 2022. Les investissements s'élèvent à 9 320 000 000 FCFA, contre 5 581 695 000 FCFA l'année précédente, soit une hausse de 60 %. Cette augmentation s'explique notamment par l'acquisition de moyens roulants, la construction de l'antenne de Ntoum et l'équipement d'autres antennes provinciales. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont passées de 2 392 155 000 FCFA à 3 554 098 958 FCFA.



3.3.2. Situation bilancielle

● Créances

Les ressources du CNEE proviennent de deux principales contributions : la Contribution Spéciale Eau (CSO) et la Contribution Spéciale Électricité (CSE).

Les créances sont restées globalement stables entre 2022 et 2023, atteignant 27 091 998 471 FCFA au 31 décembre 2023, contre 27 123 522 191 FCFA un an plus tôt.

● Dettes

Les encaissements réalisés en 2023 ont permis le règlement de dettes fournisseurs à hauteur de 641 100 955 FCFA. Ce montant marque une nette amélioration par rapport à 2022, où seuls 152 154 770 FCFA avaient été réglés, soit une progression de 70 %.

● Investissements

Le niveau d'encaissement des revenus a permis de maintenir un volume d'investissements stable, s'élevant à 5 563 171 539 FCFA pour l'exercice 2023. (Cf. section Exécution budgétaire pour le détail).

● Stocks

Les stocks du CNEE sont répartis en cinq catégories :

- Éclairage Public Conventionnel (EP conventionnel)
- Éclairage Public Solaire (EP solaire)
- Feux Tricolores de Signalisation Routière (FTSR)
- Réseau Humide
- Matériel reconditionné (Récupération)

Au 31 décembre 2023, les stocks comprenaient 17 778 items pour une valeur de 417 270 670 FCFA, en forte baisse par rapport à 2022 (1 045 748 302 FCFA). Cette diminution est liée aux mouvements de matériels, notamment :

- **Entrées** : 9 237 items pour une valeur de 47 477 859 FCFA
- **Sorties/Consommations** : 16 277 items consommés à travers les provinces, représentant 536 913 291 FCFA

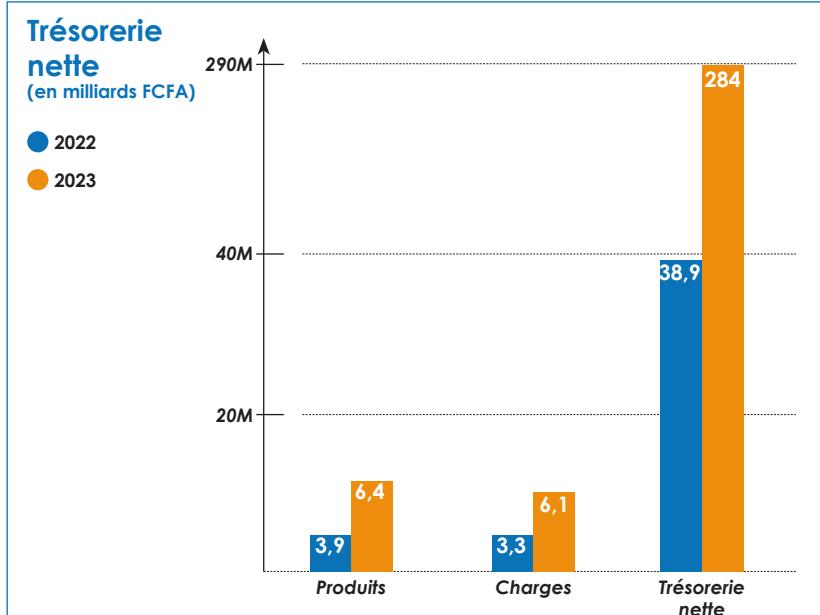
Le déploiement du matériel pour l'extension et la maintenance du réseau d'éclairage public explique en grande partie cette baisse, avec une concentration notable dans le Moyen-Ogooué qui a absorbé 36 % des consommations, soit 103 288 080 FCFA.

Trésorerie nette (en FCFA)

Toutefois, des sorties de stocks vers des destinations non identifiées ont été enregistrées dans le Grand Libreville, pour une valeur de 226 883 633 FCFA, ce qui reste préoccupant.

Trésorerie

La trésorerie nette s'établit à 284 682 477 FCFA au 31 décembre 2023. Le tableau et le graphique ci-après en présentent le détail.



Année	Produits	Charges	Trésorerie nette
2022	3 393 869 950	3 354 910 301	38 959 649
2023	6 470 751 627	6 186 069 150	284 682 477

3.3.3. Performances

Charges du personnel

Les charges salariales ont enregistré une hausse de 6 % entre 2022 et 2023, passant de 1 946 391 857 FCFA à 2 072 223 817 FCFA. Cette évolution s'explique principalement par les mouvements de personnel intervenus au cours de la période.

Au total, douze (12) recrutements ont été réalisés, dont trois (03) nominations et neuf (09) contrats à durée indéterminée (CDI). Parallèlement, six (06) départs ont été enregistrés :

- un (01) départ à la retraite ;
- un (01) abandon de poste ;
- deux (02) fins de contrat à durée déterminée (CDD) ;
- deux (02) départs consécutifs à des décisions prises par décret.

Charges sociales

Dans le cadre de sa démarche de mise en conformité, le CNEE a procédé au règlement partiel de sa dette vis-à-vis de la CNSS pour la période [à compléter], pour un montant de [à insérer].

Par ailleurs, les charges sociales comptabilisées au titre de l'exercice 2023 se répartissent comme suit :

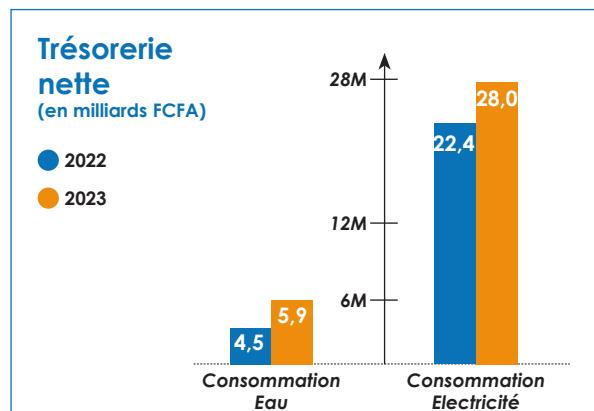
- **CNSS** : 126 628 544 FCFA
- **CNAMGS** : 162 743 575 FCFA

Consommations Eau et Électricité

Les consommations prises en charge par le CNEE en 2023 s'élèvent à :

- 595 168 950 FCFA pour l'eau
- 2 245 367 301 FCFA pour l'électricité

Un graphique comparatif ci-après illustre l'évolution des consommations entre 2022 et 2023.



● Carburant & Entretien des véhicules

Malgré le renforcement du parc automobile, les consommations de carburant ont légèrement diminué, passant de 101 592 470 FCFA en 2022 à 97 776 500 FCFA en 2023. Cette baisse s'explique notamment par les effets du paiement de dettes antérieures envers certains fournisseurs, qui ont atténué les prévisions initiales.

En revanche, les frais d'entretien ont connu une nette hausse en lien avec les nouvelles acquisitions. Ils sont passés de 25 507 804 FCFA à 71 125 738 FCFA entre 2022 et 2023, traduisant un accroissement des besoins en maintenance.

3.3.4. Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)

Depuis sa création en novembre 2016, la cellule QHSE œuvre à la préservation de l'environnement, à la sécurité et à la santé au travail, tout en renforçant la sensibilisation des agents aux risques liés aux métiers du CNEE.

L'engagement du CNEE en matière de qualité et de conformité se manifeste à travers :

- le respect strict des normes et réglementations en vigueur ;
- l'élaboration de procédures intégrant les exigences QHSE dans l'ensemble des activités ;
- le renouvellement systématique des titres d'habilitation pour l'ensemble des agents.

En 2023, l'ensemble du personnel a été habilité afin de répondre aux exigences spécifiques de chaque direction et garantir un environnement de travail sécurisé, notamment en matière de sécurité électrique.

Durant la période 2022-2023, le CNEE a activement contribué à plusieurs projets structurants, dont la modernisation du Grand Libreville et du Grand Haut-



Ogooué. Ce dynamisme s'est accompagné du renforcement des compétences internes via un stage de perfectionnement auprès du Cabinet HSEQ Management Consulting, ainsi que par la conduite de visites programmées et de contrôles inopinés pour veiller au respect des standards en vigueur.

En matière d'infrastructure de sécurité, des extincteurs et des points de rassemblement ont été installés tant au siège qu'à l'antenne de Ntoum dans l'Estuaire, renforçant ainsi le dispositif global de prévention.

Ces actions traduisent l'engagement constant du CNEE en faveur de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail et de la protection de l'environnement, dans une logique d'amélioration continue et de culture d'excellence.

→ 4. Perspectives

4.1. Transition énergétique et éclairage public

La Direction Générale prévoit une transition progressive du réseau d'éclairage public conventionnel vers un réseau solaire dans l'intérieur du pays. Cette stratégie cible en priorité les localités à forte consommation, notamment Franceville, Port-Gentil, Oyem, Tchibanga, Makokou, ainsi que les villages environnants. L'objectif est de réduire les coûts liés à l'éclairage public, estimés à près de 400 millions de FCFA par an pour ces zones, tout en permettant à l'État de réaliser des économies d'énergie durables.

Dans le Grand Libreville, une opération d'harmonisation du réseau est prévue, avec le remplacement progressif des luminaires existants par des luminaires LED, dans une logique de réduction des charges énergétiques.

En parallèle, plusieurs projets structurants sont en cours :

- Installation de 80 mâts d'éclairage à travers le territoire national ;
- Sécurisation des armoires d'éclairage public et des feux tricolores ;



- Création et extension du réseau d'éclairage public ;
- Fourniture de 50 forages destinés à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations.

4.2. Recouvrement et contrôle

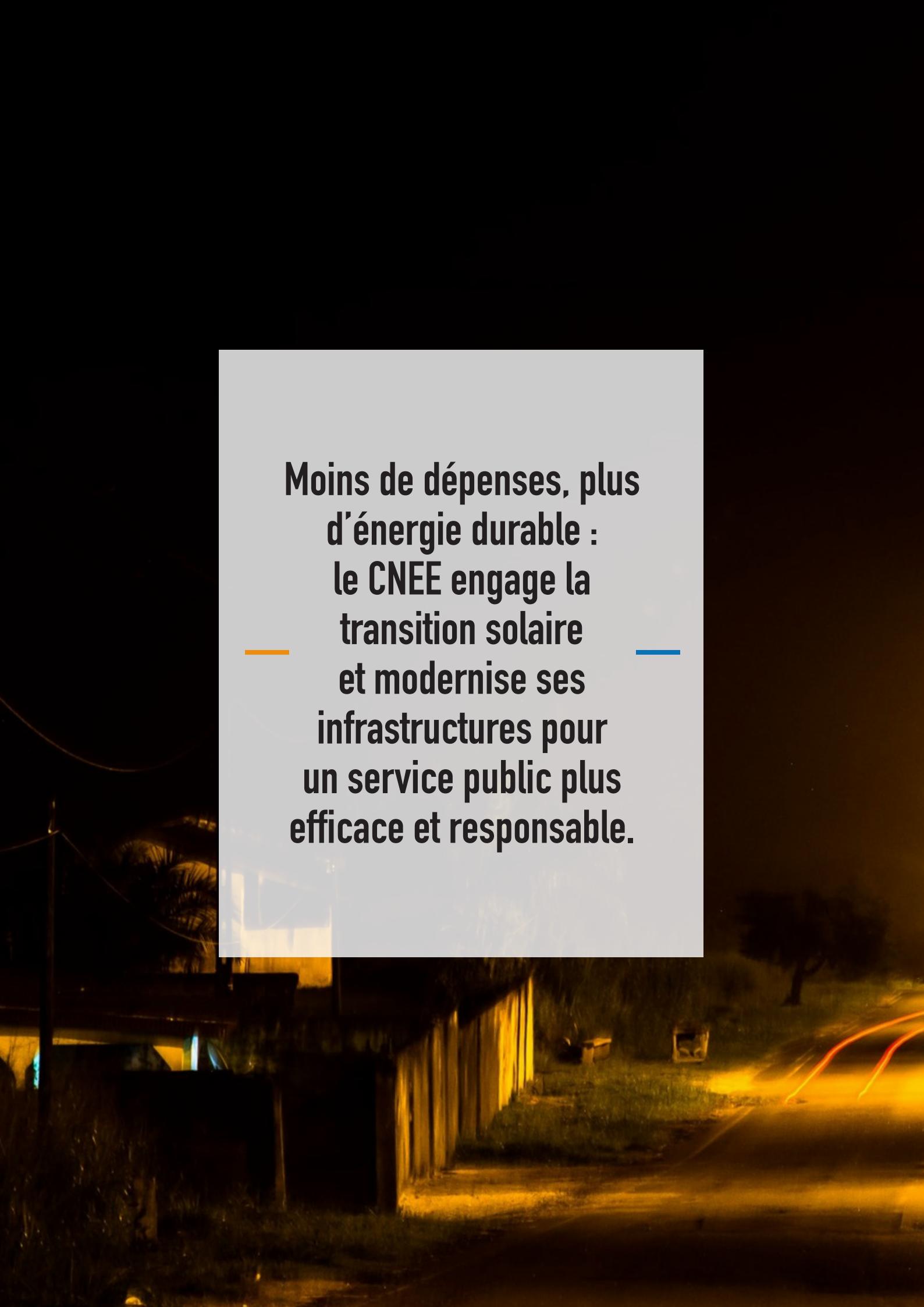
Dans le cadre de l'amélioration de la performance du recouvrement, la Direction Générale entend renforcer les actions suivantes :

- Harmonisation du fichier de consommation ;
- Réduction des puissances souscrites excessives ;
- Résiliation des compteurs non pris en charge par le CNEE ;
- Sensibilisation des collectivités locales et des populations à une utilisation responsable des équipements.

4.3. Administration et finances

Pour optimiser son fonctionnement, la Direction Générale prévoit plusieurs initiatives :

- Recrutement d'un cabinet d'audit pour la revue des comptes et la formalisation des procédures internes ;
- Modernisation et équipement des cinq antennes provinciales (dans les villes prioritaires mentionnées) ;
- Acquisition de moyens roulants supplémentaires pour les équipes techniques (pick-up, nacelles, camions Hiab) ;
- Mise en place d'une gestion optimisée de la maintenance et des outils techniques ;
- Formation continue du personnel afin de renforcer les compétences internes.



**Moins de dépenses, plus
d'énergie durable :
le CNEE engage la
transition solaire
et modernise ses
infrastructures pour
un service public plus
efficace et responsable.**





Conseil National de l'Eau et de l'Électricité

Haut de Gué-Gué, Avenue Paul MOUKAMBI,
Libreville, Gabon, BP: 20498

Téléphone : 76581910

Email : contact.cnee@cnee.ga

www.cnee.ga